

L'enseignement palestinien en danger

Paul Kessler

Quiconque s'intéresse de près à l'éducation palestinienne est d'abord frappé par l'importance considérable que les Palestiniens, dans leur ensemble, attachent à cette activité. Il y a toujours chez eux un grand respect pour l'éducation ; mais surtout depuis le désastre national subi en 1948, puis à nouveau en 1967, le peuple palestinien a compris que c'est dans l'éducation que résident ses chances de préserver son identité et son héritage culturel, en même temps que d'acquérir la force nécessaire pour retrouver un jour sa liberté. L'éducation est donc devenue inséparable du sentiment patriotique. Paul Kessler expose ici d'abord la situation dans les écoles puis dans les universités en Cisjordanie et à Gaza.

La population scolaire en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza représente (si l'on se fonde sur des statistiques antérieures de peu au déclenchement de l'Intifada) près d'un tiers de la population totale évaluée à environ 1 800 000 personnes. Elle est en effet d'environ 530 000 enfants, dont à peu près les deux tiers fréquentent les écoles de Cisjordanie (y compris Jérusalem-Est) et un tiers celles de la Bande de Gaza. Sur ce total, environ 30 000 fréquentent les écoles maternelles (enfants de 4 à 6 ans), 320 000 les écoles primaires (6 à 12 ans), 120 000 les classes préparatoires (12 à 15 ans) et 60 000 les écoles secondaires (15 à 18 ans). Ce système scolaire s'était développé de façon continue surtout depuis la fin de la Première Guerre mondiale, sous le Mandat britannique (jusqu'en 1948), puis sous le régime jordanien (en Cisjordanie) et égyptien (dans la Bande de Gaza), ainsi que sous l'occupation israélienne depuis 1967. A l'heure actuelle, ces

écoles se décomposent en trois catégories :

a) Ecoles gouvernementales, groupant environ 330 000 élèves (donc près des deux tiers de l'effectif total), administrées et dirigées à partir des bureaux d'éducation établis dans chaque district. Ces bureaux, qui ont un personnel palestinien, sont cependant contrôlés par les autorités israéliennes.

b) Ecoles de l'UNWRA¹ : ces écoles ont été établies depuis les années cinquante par les Nations-Unies pour desservir la population scolaire parmi les réfugiés de la guerre de 1948 vivant dans les camps, les villes et les villages de Cisjordanie et de Gaza (comme aussi des pays voisins : Jordanie, Liban, Syrie). Elles n'incluent pas le niveau secondaire ; donc leurs élèves rejoignent les écoles gouvernementales à la fin du cycle préparatoire. Environ 130 000 élèves fréquentent les écoles de l'UNWRA ; leur importance est particulièrement grande dans la Bande de Gaza, où elles incluent plus de 50% de la population scolaire (ceci étant dû à la très forte proportion de réfugiés dans la Bande). Ces écoles possèdent leur propre direction et administration établie dans les quartiers généraux de l'UNWRA, respectivement à Jérusalem et à Gaza. Il est généralement admis qu'elles sont meilleures que les écoles gouvernementales, car elles bénéficient de l'aide et d'une supervision régulière de l'Unesco.

c) Ecoles privées, appartenant à deux catégories : écoles nationales dirigées par des Palestiniens (parmi elles des écoles islamiques) et écoles chrétiennes fondées par des groupes missionnaires européens et américains. Parmi ces dernières, certaines ont une très haute réputation, comme par exemple la Friends School fondée par les Quakers à Ramallah. Compte tenu de la faiblesse numérique actuelle de la population chrétienne en Palestine, les écoles chrétiennes comptent une forte proportion d'élèves musulmans. Au total, les écoles privées regroupent environ 70 000 élèves.

Pauvreté et censure

Il convient de souligner que, bien avant l'Intifada, les écoles palestiniennes ont connu un certain nombre de problèmes et difficultés que l'on peut résumer comme suit :

— La division dont nous venons de parler, et l'absence d'une autorité centrale palestinienne. Sous l'actuel régime d'occupation, la responsabilité de l'éducation palestinienne est partagée, pour ce qui concerne la Cisjordanie, entre le ministère jordanien de l'Education et les autorités israéliennes ; pour ce qui est de la Bande de Gaza, entre le ministère égyptien de l'Education et lesdites autorités militaires.

— Il résulte de cela que les programmes d'enseignement sont mis au point à Amman pour les écoles de Cisjordanie, au Caire pour celles de Gaza (les enfants de Gaza apprennent ainsi en détail l'histoire des Pharaons, par exemple). Ces programmes sont de toute évidence mal adaptés à l'identité, à la culture et aux besoins de la société palestinienne. A cela s'est ajoutée l'intervention des autorités israéliennes qui ont censuré certaines parties des programmes, interdit un certain nombre de manuels scolaires, strictement prohibé l'emploi de certains termes (par exemple, du mot "Palestine") dans les manuels.

— Il faut noter aussi un certain nombre de déficiences matérielles : la vétusté des bâtiments : le manque de salles de classe et d'autres locaux (bibliothèques, ateliers, laboratoires, salles d'éducation physique, salles de réunion, bureaux administratifs, etc.) : le sous-paiement des enseignants qui a comme corollaire l'insuffisance (en nombre et en qualité) du corps enseignant. Ces déficiences sont surtout flagrantes dans le secteur gouvernemental.

Après le déclenchement de l'Intifada en décembre 1987, les mesures de fermeture prolongée des écoles, prises par les autorités, allaient provoquer une détérioration considérable de la situation, voire une véritable dislocation, du moins momentanée, du système scolaire palestinien. Toutes les écoles de Cisjordanie ont été fermées, par ordre de l'administration civile israélienne, pendant les périodes de février à mai 1988, de juillet à décembre 1988, de janvier à juillet 1989, et de novembre 1989 à janvier 1990. A Jérusalem-Est (qui jouit d'un statut spécial, étant considéré par les autorités comme partie intégrante d'Israël), la municipalité avait décrété la fermeture des écoles gouvernementales de février à mai 1988 ; pendant cette même période, les écoles privées de Jérusalem-Est restèrent également fermées, s'étant mises en grève par solidarité. Dans la Bande de Gaza, par contre, les écoles ne furent jamais fermées systématiquement (sauf pour de courtes périodes, ne dépassant pas deux semaines), mais un nombre considérable de jours de classe fut perdu en raison de circonstances, et notamment des couvre-feux fréquents.

Depuis le début de l'année 1990, toutes les écoles primaires et secondaires des territoires occupés se trouvent en principe rouvertes ; abstraction faite de la période de la guerre du Golfe, il n'y a plus eu de fermeture systématique. Cependant, leur fonctionnement continue à être gêné, à l'heure actuelle, par toutes sortes de circonstances liées à l'Intifada et à sa répression : fermetures individuelles d'écoles, imposées par les autorités israéliennes à chaque fois qu'il se produit un incident aux abords de ces établissements ; couvre-feux décrétés par ces mêmes autorités ; grèves décidées par la Direction Unifiée du Soulèvement ou par d'autres groupes palestiniens.

Le problème majeur qui s'est posé au lendemain de la réouverture

des écoles, et qui se pose certainement encore à l'heure actuelle, est de trouver les moyens de réparer les dommages causés par les longues périodes de fermeture des années 1988 et 1989.

Après les fermetures, réparer les dommages

Ces dommages sont multiples :

1) Du point de vue de l'enseignement, les lacunes dans les connaissances des élèves, dues à ces longues interruptions, se font sentir à tous les niveaux. Plus les enfants sont jeunes et plus ces lacunes sont difficiles à combler. Lors d'une enquête que nous avons menée en février-mars 1990 sur la situation scolaire dans les territoires occupés, on nous a fait remarquer le cas particulièrement grave des enfants entrés en première année de l'enseignement primaire en 1987, à la veille du déclenchement de l'Intifada, et qui se trouvaient donc à ce moment en troisième année. Ils n'avaient pas acquis, ou seulement dans une faible mesure, les connaissances de base : lire, écrire, compter. Dans ces conditions, un certain nombre d'entre eux avaient quitté l'école. Les éducateurs palestiniens nous parlaient d'un réel danger d'analphabétisme menaçant cette génération d'enfants.

2) Les fermetures d'écoles ont eu aussi de graves conséquences financières, notamment pour les écoles privées qui ont dû continuer à payer leurs enseignants pendant les périodes de fermeture alors qu'elles ne touchaient plus de droits d'inscription.

3) Des effets psychologiques très sérieux se sont manifestés, surtout parmi les enfants les plus jeunes : les sentiments d'insécurité et d'angoisse des enfants, provoqués par le climat général et permanent de violence qui règne dans les territoires occupés, ont encore été aggravés par la fermeture des écoles.

C'est le facteur psychologique, essentiellement, qui fait qu'il est vain d'espérer un retour à la normale tant que durera l'Intifada et sa répression, c'est à dire tant qu'un règlement politique ne sera pas intervenu. Il est évident que des enfants qui vivent constamment sous la menace de voir leurs parents, leurs frères et leurs proches arrêtés, blessés voire tués, d'être eux-mêmes frappés (comme cela arrive souvent, malheureusement), ne peuvent avoir une scolarité normale, même si les écoles restent désormais ouvertes.

Six universités dans une situation fragile

Il existe, en Cisjordanie (y compris Jérusalem-Est) et dans la Bande de Gaza, six universités, dispensant un enseignement de quatre ans,

ainsi que dix-sept autres établissements d'enseignement supérieur (collèges universitaires, dits "collèges communautaires", et collèges de formation professionnelle), dispensant un enseignement de deux ans. L'ensemble de ces 23 institutions comptait à la veille du déclenchement de l'Intifada, d'après une statistique fournie par le Conseil Palestinien de l'Education Supérieure, 20 805 étudiants, ainsi que 2705 enseignants et membres du personnel administratif.

Pour ce qui concerne les six universités proprement dites, on peut citer les chiffres suivants : l'Université de Gaza comptait, à la veille de l'Intifada, 4483 étudiants, ainsi que 288 enseignants et cadres administratifs ; venaient ensuite à peu près à égalité d'importance, l'Université de Bir-Zeit (près de Ramallah) avec 2653 étudiants plus 451 enseignants et administratifs, et l'Université An-Najah à Naplouse avec 2645 étudiants plus 376 enseignants et administratifs ; et enfin les universités d'Al-Qods-Jérusalem (1562 étudiants, 337 enseignants et administratifs), de Bethléem (1499 étudiants, 158 enseignants et administratifs) et de Hébron (1423 étudiants, 124 enseignants et administratifs). Pour l'ensemble de ces six universités, le total des étudiants était de 14 265, celui des enseignants et administratifs de 1734.

Il faut noter que les universités de Gaza et de Hébron sont des établissements islamiques ; l'université de Bethléem est administrée par un ordre catholique, les Frères de la Salle ; les autres sont en principe laïques.

Les universités sont essentiellement financées par des sources extérieures aux territoires occupés. Ainsi par exemple, l'Université de Bir-Zeit a bénéficié régulièrement du soutien financier de l'Association des Universités Arabes (qui regroupe les universités de vingt-deux pays arabes), de riches Palestiniens de la diaspora habitant notamment les Emirats du Golfe et l'Arabie Séoudite (il faut noter que le nouveau campus de Bir-Zeit, mis en place il y a quelques années et qui a fini par regrouper la majeure partie des activités universitaires, fut entièrement construit grâce au financement provenant d'un émigré palestinien vivant en Arabie Séoudite), ainsi que du Conseil Mondial des Eglises (protestantes). L'Université de Bethléem est soutenue financièrement par le Vatican, celles de Hébron et de Gaza par les autorités religieuses islamiques. Parmi les collèges communautaires et collèges de formation professionnelle, certains sont des établissements privés, d'autres gouvernementaux, d'autres encore dépendent de l'UNWRA ; certains, là encore, sont entretenus financièrement par les autorités islamiques ou par l'Eglise catholique.

Dans les universités, quarante deux disciplines différentes sont enseignées. Les principales facultés sont celles des Lettres, des Sciences, de l'Economie, de l'Education et de l'Engineering. Les

quatre années d'études sont sanctionnées par des diplômes correspondants (à peu près équivalents à la Licence ès Lettres ou ès Sciences) ; en 1985-86, 1634 étudiants furent diplômés dans l'ensemble de ces établissements.

L'ouverture et la répression

Ajoutons ici qu'une très grande importance a toujours été attachée par les responsables de l'enseignement supérieur palestinien à l'interaction entre les universités et l'ensemble de la société palestinienne. Dans ce contexte, un certain nombre d'activités spécifiques ont été organisées dans le cadre des universités : classes d'alphabétisation, cours de formation pour instituteurs, activités culturelles et artistiques, recherches menées au bénéfice de l'agriculture, de l'économie, de la santé publique, etc.

Il faut noter que les six universités ont toutes été créées au cours des années soixante-dix, c'est à dire sous l'occupation israélienne. Les autorités israéliennes aiment rappeler ce fait, comme preuve de leur attitude constructive à l'égard de la population des territoires occupés. Effectivement, on peut admettre que cette période de l'occupation, où le général Dayan était aux affaires, fut marquée d'un certain libéralisme (qui se refléta aussi par la politique des "ponts ouverts" sur le Jourdain, la naissance d'une presse palestinienne relativement libre à Jérusalem-Est, l'organisation d'élections municipales en Cisjordanie). Toutefois, il convient de souligner que les universités palestiniennes, devenues par la force des choses un lieu de rencontre et un espace de liberté pour les milliers d'étudiants politiquement motivés (comme le sont les étudiants dans le monde entier) et conscients de leur rôle dans la construction de la nation palestinienne, allaient s'attirer très vite la méfiance des autorités d'occupation, méfiance qui allait se refléter par un grand nombre de mesures restrictives et répressives. On peut citer, à ce titre, les mesures suivantes : censure sur le matériel d'enseignement importé ; obstruction à l'entrée de fonds en provenance de l'étranger ; lourdes taxes et droits de douanes imposés, en violation des conventions de l'Unesco, sur les équipements importés ; refus prolongé de permis pour la construction de nouveaux bâtiments universitaires ; refus fréquents de visa pour les enseignants et étudiants désirant se rendre à l'étranger pour compléter leurs études (ou parfois, désirant revenir d'un séjour à l'étranger) ; tracasseries administratives imposées aux enseignants étrangers (souvent, en fait, il s'agit de Palestiniens détenteurs de passeports étrangers), obligés de renouveler régulièrement leurs permis de travail ; arrestations d'étudiants et

d'enseignants, suivies fréquemment de mesures d'assignation à résidence, d'emprisonnement prolongé, voire parfois d'expulsion du territoire ; intervention de l'armée sur les campus, parfois génératrice d'incidents sanglants ; fermeture fréquente des universités, pour des périodes allant d'une semaine à plusieurs mois (l'Université de Bir-Zeit, par exemple, fut fermée une douzaine de fois entre 1974, année de sa fondation, et 1987).

Plus durement ressentie encore par les universitaires et étudiants palestiniens fut la tentative des autorités israéliennes de s'assurer un contrôle direct et étroit des établissements d'enseignement supérieur au moyen de l'ordonnance militaire n° 854, publiée en juillet 1980 (rappelons ici que, du point de vue du droit local, la Cisjordanie est toujours régie par la législation jordanienne, modifiée toutefois par les quelque 1200 ordonnances militaires israéliennes émises depuis 1967). L'ordonnance n°854 étendait aux universités et collèges universitaires de Cisjordanie la validité de la loi jordanienne n°16 ("Loi sur l'éducation et la culture") datant de 1964, qui jusque là n'était appliquée qu'aux écoles primaires et secondaires. En même temps, cette loi était modifiée et complétée de manière à donner au gouvernement militaire (plus précisément à l'officier chargé de la supervision de l'éducation, lequel exerce l'autorité autrefois dévolue au ministre jordanien de l'Education) un contrôle complet sur la nomination des enseignants et administrateurs, ainsi que sur l'inscription des étudiants, dans l'ensemble des établissements concernés. En outre, l'ordonnance 854 rendait possible l'application d'une supervision, par les autorités, des programmes et des manuels de l'enseignement supérieur. La résistance déterminée des institutions palestiniennes ainsi visées, mais aussi les réactions négatives qui se manifestèrent au sein de la communauté académique internationale, voire parmi certains universitaires israéliens, amenèrent les autorités israéliennes à suspendre l'application de cette ordonnance ; cependant, la menace de sa mise en vigueur allait continuer à peser au fil des années, telle une épée de Damoclès, sur la vie des universités palestiniennes.

En dépit de toutes ces difficultés de caractère externe et aussi d'un certain nombre de problèmes internes, dus à une mauvaise coordination entre les divers établissements, ainsi qu'à certaines tensions régnant entre les diverses composantes du système : administrateurs, enseignants, étudiants (tensions reflétant les conflits socio-politiques internes de la société palestinienne), enfin et surtout à l'absence d'une autorité politique nationale, on peut dire que les universités palestiniennes ont fait preuve d'un dynamisme remarquable, qu'elles n'ont cessé de se développer depuis leur création, qu'elles ont fourni un sujet de fierté et d'espoir à l'ensemble du peuple palestinien.

Par un ordre de l'administration civile de Cisjordanie en date du 3

février 1988, toutes les institutions d'enseignement supérieur de ce territoire ont été fermées pour une période illimitée. En fait, toutes les universités se trouvaient déjà fermées depuis janvier 1988 (voire, pour ce qui concerne celle de Bethléem, depuis novembre 1987). L'Université de Gaza, de son côté, fut fermée à partir de décembre 1987.

Les universités, depuis l'Intifada

Notons que l'ordre de fermeture du 3 février 1988 s'étendait à l'ensemble du système scolaire de Cisjordanie ; mais comme nous l'avons dit plus haut, les écoles proprement dites furent autorisées à rouvrir au bout de quelques mois, bien qu'elles aient connu encore par la suite des périodes de fermeture intermittentes assez longues. Par contre, pour les établissements d'enseignement supérieur, l'ordre de fermeture a été systématiquement renouvelé pendant plus de deux ans (de manière générale, à des intervalles de trois mois). La situation allait évoluer, toutefois, à partir de fin février 1990. A ce moment, les autorités israéliennes annoncèrent leur volonté de rouvrir progressivement les collèges communautaires et collèges de formation professionnelle. Effectivement, ces collèges furent tous rouverts entre mars et juin 1990. Les quatre collèges composant l'Université d'Al-Qods furent également rouverts en juin 1990. L'Université de Bethléem put rouvrir ses portes le 1er octobre 1990, celle de Hébron le 1er juin 1991. Enfin, l'Université An-Najah à Naplouse et l'Université de Gaza viennent de recevoir l'autorisation de rouvrir à partir de la rentrée d'octobre 1991, seule celle de Bir-Zeit restant fermée en attendant une décision des autorités sur le maintien ou la levée de cette fermeture.

De toute évidence, la fermeture prolongée des universités, comme d'ailleurs celle de n'importe quels établissements d'enseignement, est contraire aux dispositions du droit local et international. Du point de vue du droit local, la loi jordanienne n° 16 sur l'éducation (que nous avons mentionnée plus haut) ne prévoit la fermeture éventuelle d'établissements scolaires que dans des circonstances bien précises (infraction aux règlements de ladite loi ou mauvaises conditions sanitaires) et au terme d'une procédure administrative comportant des délais et la possibilité de recours. Même la fameuse ordonnance militaire israélienne n°854 qui modifie cette loi, n'infirme pas ces dispositions. Quant au droit international, il suffit de rappeler que l'article 26(1) de la Déclaration universelle des droits de l'homme affirme le droit à l'éducation de chaque individu ; et l'article 5 de la quatrième Convention de Genève de 1949 précise qu'une puissance

occupante a le devoir de faciliter le bon fonctionnement de toutes les institutions consacrées à l'éducation.

Un enseignement de substitution

Les responsables administratifs et les enseignants des universités palestiniennes ont essayé, dans des circonstances difficiles (aggravées par l'atmosphère générale du soulèvement et de la répression, et notamment par le fait que de nombreux étudiants, enseignants et employés des universités ont été emprisonnés) de mettre en place un enseignement de substitution. Des cours réguliers ont été organisés dans des locaux de fortune (appartements privés, locaux loués pour la circonstance ou prêtés par des associations, mosquées et églises, voire hôtels) à l'intention de groupes réduits d'étudiants. De prime abord, cet enseignement avait été déclaré illégal par les autorités militaires, et celles-ci avaient pris des mesures pour y mettre fin : irruption de l'armée dans les locaux ainsi utilisés, arrestation des enseignants et étudiants participant à ces activités. Progressivement cependant, l'attitude des autorités s'était assouplie : l'enseignement "hors campus", pratiqué par l'ensemble des établissements d'enseignement pendant la période de fermeture (et qui continue à être pratiqué par l'Université de Bir-Zeit) avait fini par être toléré, à peu près sans restriction, par l'administration israélienne.

Il va sans dire cependant qu'un tel enseignement alternatif ne peut jamais valablement remplacer un enseignement universitaire normal. Notamment l'inaccessibilité des bibliothèques universitaires et (pour les disciplines scientifiques) des laboratoires constitue un handicap majeur.

Par ailleurs, la fermeture des universités pendant une période de deux à quatre ans a engendré de multiples problèmes, parmi lesquels il convient en particulier de citer :

— Difficultés financières ; les universités devaient continuer à payer les enseignants et leur personnel administratif, alors qu'elles ne touchaient plus de droits d'inscription.

— Impossibilité de poursuivre la plupart des recherches scientifiques, en raison de la fermetures des laboratoires.

— Les étudiants de dernière année, ne pouvant passer leurs examens et obtenir leurs diplômes dans des conditions normales (les diplômes obtenus pendant la période de fermeture ne sont pas reconnus, par exemple pour accéder à des postes d'enseignant dans les écoles gouvernementales), ont vu ainsi leurs projets d'avenir largement compromis.

— Les lycéens ayant passé le tawdjihi (baccalauréat) au cours des

années 1987-1991, au nombre de plusieurs dizaines de milliers, sont venus former, à l'entrée des universités, un énorme goulot d'étranglement. Leur accueil, au moment de la réouverture, pose un problème considérable, d'autant que, en raison des perturbations qu'a subies aussi l'enseignement secondaire, leur niveau est nettement insuffisant.

A l'heure actuelle, les universités de Cisjordanie qui ont pu rouvrir leurs portes s'efforcent de panser leurs blessures. Leur obstination, le dynamisme dont elles font preuve malgré toutes les difficultés qui subsistent (et notamment les difficultés matérielles, puisque notamment les sources d'assistance financière en provenance des pays du Golfe sont pour le moment taries), forcent l'admiration. L'université An-Najah a plus que doublé ses effectifs par rapport à la période antérieure à l'Intifada : elle compterait maintenant 6000 à 6500 étudiants. Bethléem est passé de 1500 à 1800 étudiants, Al-Qods de 1500 à 2400. Cette dernière université projette de créer des départements dans diverses localités des territoires occupés, voire à Nazareth (à l'intention des Arabes israéliens). A Gaza par contre, la population estudiantine a fortement diminué : à la réouverture, elle se trouve réduite à 2000, soit moins de la moitié du chiffre d'avant l'Intifada ; beaucoup d'étudiants se sont en effet découragés, en raison de la situation matérielle et générale particulièrement difficile qui règne dans cette région. Il est toutefois intéressant de noter que l'université Al-Azhar du Caire vient de créer un département de l'Education à Gaza.

Il convient de souligner que le fonctionnement des universités qui ont pu rouvrir leurs portes s'est déroulé, jusqu'ici, sans incident notable. Un *modus vivendi* semble s'être instauré avec les autorités : l'armée ne pénètre pas sur les campus universitaires ; d'autre part, les manifestations politiques parfois organisées par les étudiants ne débordent pas hors des limites des campus.

La décision des autorités de permettre la réouverture des universités a sans doute été motivée en partie par un certain affaiblissement de l'Intifada, que l'on a pu constater ces derniers temps ; cet affaiblissement a rendu plus ou moins caduc l'argument selon lequel la réouverture des universités pourrait être génératrice de violences accrues. D'autre part, les pressions extérieures, européennes et américaines, ont sans doute joué un rôle important : on sait que la Commission Européenne avait été amenée, à la suite d'un vote du Parlement européen (au début de 1990), à décider en principe de geler ses relations scientifiques avec Israël tant que les universités palestiniennes ne seraient pas rouvertes. On sait également que James Baker, au cours de ses récentes tournées au Moyen-Orient, avait demandé au gouvernement israélien, à titre de geste de bonne volonté, de rouvrir ces universités.

Par ailleurs, il serait injuste de ne pas mentionner les interventions qui se sont produites à l'intérieur même d'Israël. Il existe un courant de gauche qui a depuis longtemps témoigné sa solidarité aux universitaires palestiniens : ainsi, bien avant l'Intifada, le Comité israélien de Solidarité avec l'Université de Bir-Zeit avait été actif, pendant de longues années, dans les universités israéliennes, organisant des rencontres avec les Palestiniens, des manifestations de solidarité, des protestations contre la répression. Plus récemment, d'autres organisations ont pris le relais, notamment à l'Université de Tel-Aviv le mouvement "Ad Kan" ("Jusqu'ici") ; ce mouvement a notamment lancé en 1988, une pétition exigeant la réouverture des universités palestiniennes, pétition qui fut signée par 2000 universitaires et étudiants. Il faut noter que la politique répressive des autorités à l'égard de l'enseignement palestinien a soulevé des critiques jusque dans certains milieux relativement apolitiques : ainsi, la fermeture prolongée des écoles primaires et secondaires avait provoqué la protestation d'associations d'enseignants israéliens qui ne se situent pas spécialement à gauche. Il faut cependant noter que, d'une manière générale, le milieu académique israélien est divisé sur ces questions : ainsi, les tentatives de certains universitaires de faire intervenir le sénat de l'Université hébraïque de Jérusalem, ainsi que celui de l'Université de Tel-Aviv, en faveur de la réouverture des universités palestiniennes se sont heurtées à un échec.

Pour finir, il convient d'évoquer un événement d'une portée considérable qui s'est déroulé à Jérusalem le 31 octobre dernier : ce jour-là, les représentants de douze universités européennes, appartenant au groupe dit de Coimbre (groupe formé en 1986 en vue d'établir des liens et promouvoir une collaboration entre universités de notre continent), ont signé, avec les représentants des six universités palestiniennes, un accord de coopération intitulé PEACE (Palestinian-European Academic Cooperation in Education). Cet accord prévoit des échanges de professeurs et d'étudiants, ainsi que le développement de projets de recherche communs. Affirmant le droit à la culture et aux libertés académiques, il comporte aussi, de la part des partenaires européens, l'engagement moral implicite de défendre désormais les universités palestiniennes contre toute atteinte à leur fonctionnement et notamment contre de futures menaces de fermeture. L'accord ainsi conclu, auquel d'autres universités européennes sont appelées à se joindre, devrait donc assurer pour l'avenir une protection efficace à l'enseignement supérieur palestinien.

Paul Kessler est directeur de recherche au CNRS et président du Centre de coopération avec l'Université de Bir-Zeit.

Notes :

1 UNWRA : Agence des Nations unies pour les réfugiés palestiniens

